



COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE CÔTE-D'OR

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Le 28 mai 2018 le CHSCT de la Côte-d'Or s'est réuni .

La présidente par intérim ,MME Viallet, ouvre la séance . Elle demande si les représentants du personnel souhaitent faire une déclaration liminaire qui répondent par la négative .

Le secrétaire de séance pour les OS est la CFTC/UNSA.

Un groupe de travail s'est réuni le 15 mai ainsi qu'une intersyndicale le 14 mai afin de préparer la séance plénière.

1 Déploiement des Centres de Services des Ressources Humaines à la DGFIP **(SIRHIUS)** Présentation par Mme Dimey :

La DGFIP remplace ses deux systèmes d'information RH (AGORA et GAP/GAT) par une nouvelle application intégrée SIRHIUS, à la fin du mois de mai 2018.

Il est ainsi prévu de transférer la gestion administrative et la pré-liquidation de la paye de l'ensemble des agents de la DGFIP .

SIRHIUS remplacera l'ensemble des applications directionnelles relevant de son périmètre (AGORA et GAP/GAT), les applications satellites étant maintenues pour les processus dont la gestion ne relève pas de son périmètre (évaluation professionnelle, formation professionnelle, mutation...). Ces applications spécifiques seront néanmoins interfacées avec SIRHIUS. SIRHIUS constituera le système d'information des ressources humaines commun à l'ensemble des directions des ministères économiques et financiers ainsi qu'au ministère des affaires étrangères.

Fermeture d'AGORA et de GAP/GAT jeudi 24 mai 2018 et ouverture de SIRHIUS le 29 mai 2018.

SIRHIUS emporte également une rénovation de l'organisation des ressources humaines avec la mise en place de nouveaux services à compétence supradépartemental (les Centres de Services des Ressources Humaines – CSRH et le Service d'Information des Agents – SIA) et la redéfinition des missions des services RH des directions locales.

Le déploiement de la nouvelle organisation sera opéré fin 2018 ou début 2019.

1°) Les centres de services des ressources humaines (CSRH)

10 CSRH seront implantés sur l'ensemble du territoire
La DRFiP 21 relèvera du CSRH de Metz (57).

Ses missions couvriront :

- gestion administrative (gestion individuelle et collective) et de gestion des temps et des absences dès lors que ces événements auront un impact en paie.
- la pré-liquidation de la paye des agents de la DGFIP.

Dans ce cadre, le CSRH :

- gèrera les données individuelles et les changements de situation des agents (ex : temps partiel, absence pour raisons de santé, changement de situation familiale ou de RIB, modification de l'affectation de l'agent...).
- procédera à une instruction réglementaire des demandes des agents (ex : éligibilité d'un agent à un congé de formation professionnelle...).
- produira, signera et notifiera les actes administratifs qui seront la traduction des événements de gestion (mise en temps partiel, CLM...) ayant impacté le dossier des agents .
- sera responsable de la gestion des éléments de la paye des agents en étant l'interlocuteur unique du service liaison-rémunération .

2°) Le Service d'Information aux Agents (SIA) :

- centraliser la fonction de renseignement sur les thématiques des plus récurrentes (questions relatives au temps de travail et aux absences ou à la paye par exemple) .
- assurer une unicité des réponses apportées aux agents de la DGFIP grâce à un outil de gestion des demandes.

Le SIA sera installé à Melun (77) et sera le point d'entrée unique du questionnement des agents (par formuel, par téléphone voire par courrier).

Si une question est posée hors du périmètre de la gestion administrative (gestion individuelle et collective) ou de la préliquidation, le SIA la transmettra au service RH de la direction d'affectation de l'agent concerné.

3°) Les services locaux des ressources humaines :

Les décisions RH (recrutements locaux, affectations, avis sur demande de promotion demeureront de la compétence des directeurs locaux.

Les directeurs conserveront leur rôle de pilotage des ressources humaines et leurs attributions décisionnelles (affectations locales, traitement et avis sur les demandes de promotions...) ainsi que la conduite du dialogue social.

Les services des ressources humaines

- acteurs RH de référence et les interlocuteurs RH de proximité des agents et des responsables. Ils conserveront leur rôle de conseil(en matière de carrière)
- accompagnement (ex : opérations de restructuration...)
- suivi des agents (agents en difficulté ou en congé pour raisons de santé)
- la préparation des mouvements locaux
- le suivi des conditions de vie au travail ,la formation professionnelle , l'action sociale

Les RH auront un accès à l'application et garderont la visibilité sur le dossier des agents de leur direction.

La mise en place de l'organisation cible est prévue au 01/01/2019, les services locaux des RH assureront les missions à la fois de RH locale et de CSRH à compter de la bascule vers SIRHIUS . En revanche, à compter de la mise en place de la nouvelle organisation (début 2019) , les services locaux des RH ne disposeront plus que de leurs missions de RH locale.

125 000 dossiers administratifs sont repris d'AGORA vers SIRHIUS, soit un total de plus de 28 millions de données .

4 agents de la division des ressources humaines ont suivi les formations .
Les agents des futurs CSRH / SIA seront affectés au 1^{er} septembre 2018.

Le nombre d'emplois B et C à implanter dans les CSRH a été déterminé par la direction générale en fonction d'un ratio de dossiers gérés par transfert d'emplois des directions locales vers les CSRH.

Pour la Côte-d'Or, cela se traduit par le transfert de :

- 3 emplois (2 de catégorie B et 1 de catégorie C),
 - 1 emploi de catégorie B au titre des transferts de mission du service liaison-rémunération (celui de Côte-d'Or ne sera plus assignataire de la paye des agents de la DGFIP).
- Soit un total de 4 emplois (3 B et 1C) emplois au mouvement du 01/09/18 et prise de poste au 01/01/19.

VOTE 100% CONTRE

L'intersyndicale dénonce le transfert de postes ,la disparition de la proximité et la e-formation.

2 Nouvelles dépenses

Montant disponible: 58058,84 e

DRFIP Dépenses sur prescriptions médicales : reposes pieds 252 e , lampadaire 665,18 e
Aménagement de poste : 1 319,48 e

INSEE Dépenses sur prescriptions médicales :*Fauteuil ergonomique* 363,14 e

DOUANES Stores 1600 e (devis présenté en séance plénière)

Ces demandes ont été validés par l'instance sauf pour le traçage de la place handicapée demandé par la douane ,il sera effectué par la direction qui est à l'initiative de l'effacement.

3 Fiches de signalement

Deux fiches en cours : DRFIP .Une manquante , la DRFIP s'enquiert de cette dernière.

4 Médiation de l'ISST

OBJET : Saisine de l'Inspection du travail suite à un désaccord entre l'autorité administrative et le CHSCT sur les mesures à prendre et les conditions d'exécution.

La saisine de l'Inspection du travail compétent concernant le désaccord entre l'autorité administrative et le CHSCT sur les mesures à prendre et leurs conditions d'exécution face une situation de danger grave et imminent signalée.

Cette saisine fait suite au droit de retrait du 09/04/2018 consécutif à l'exercice du droit d'alerte puis de retrait exercé par une représentante du personnel, suppléante du CHSCT de Côte-d'Or.

Le CHSCT a été convoqué en urgence le 17/04/18 et le 20/04/2018.

Sur les cinq représentants du personnel présents en séance, quatre ont émis un avis favorable à la reconnaissance d'un danger grave et imminent persistant, la direction régionale des douanes et droits indirects estime pour sa part qu'aucun élément objectif ne permet de qualifier la situation signalée de dangereuse.

Le désaccord n'ayant pu être levé ,la saisine de l'inspection du travail a été demandée.

5 Loge gardien du site de la boudronnée (amiante)

Date de début des travaux : 22/05/2018.

Désamiantage et démolition (env. 2 SEM à partir du 28/05/2018)

Date de fin des travaux : 15/06/2018.

Délai de réalisation : 4 semaines.

Horaires de travail : 7h30-19h00 maximum.

Les parties concernées sont :

- l'entreprise extérieure : DEVARENNES REMEDIATION
- les personnels de l'administration utilisatrice (DGFIP) : agents de la DGFIP
- les convoyeurs de fonds de l'entreprise Brink's

La plus grande part des travaux de désamiantage et de démolition aura lieu dans le logement de l'ancien gardien-concierge à l'extrémité sud du bâtiment dans une zone inoccupée actuellement.

Le chantier empiétera également sur le parking situé à l'arrière du bâtiment côté voie ferrée.

Moyens de prévention :

L'ensemble des travaux de désamiantage respectera la réglementation en matière d'amiante. L'entreprise a déposé un plan de retrait qui décrit la méthodologie utilisée. Il prévoit notamment l'isolation du chantier de manière étanche (palissades bois et polyanes), l'installation d'un sas d'accès pour les opérateurs sur le toit terrasse de la chaufferie (pignon sud). Des mesures d'empoussièrement seront réalisées conformément à la réglementation afin de vérifier l'absence de dispersion de fibres d'amiante à l'occasion des travaux. Les déchets seront stockés dans des contenants sécurisés et entreposés dans une benne cadernassée l'intérieure de la zone de chantier, elle-même fermée. Ces déchets seront finalement évacués par une entreprise spécialisée vers le centre Suez Minéral de Drambon (21).

6 Brigade de Chalon sur Saône(douanes)

Annulation de la fermeture de la brigade de Chalon sur Saône suite à un recours déposé au tribunal.

7 Questions diverses

DRFIP : l'ambiance à la direction des affaires juridique a été abordée, Mme Viallet confirme qu'une réunion aura lieu pour évoquer cette situation.

INSEE (rue Hoche) : les travaux seront finis fin août 18.

Un chsct aura lieu le 28 juin .Il sera présidé par la nouvelle directrice de la douane Mme Bartala.

Le dernier point étant épuisé, la présidente suspend la séance et remercie tous les membres pour leur participation .

Celle ci présidait son dernier CHSCT .